

Formai : 700/770. (Marge de 07.04).

Circulaire minist. du 26 décembre 1944

GENDARMERIE NATIONALE.

MODÈLE N° 7 (ancien n° 10.)

A. 202 du décret sur l'organisation et le service de la gendarmerie

14^e LÉGIION

COMPAGNIE

d e l'itin

SECTION

d e Nantua

BRIGADE

d e Brenod

N° de la brigade. 38

de la section....

Du 14 février 1946

PROCÈS-VERBAL

CONSTATANT

de renseignements
sur la mort de
Righetti (Félix) l'oc
par les troupes alle-
mandes à Corcelles
Cekin

1^{re} EXPÉDITION

1^{re} LÉGIION
N° 15
15 février 1946
N° 15
15 février 1946
N° 15
15 février 1946

Ce jourd'hui *quatorze février* mil neuf cent *quarante six*
à *neuf* heures
Nous, soussigné *Jolivot, Louis*

gendarme *détaché* à la résidence d e *Brenod* départe-
ment d e l'itin

revêtu de notre uniforme et conformément
aux ordres de nos chefs, en visite de commune à Corcelles, et
agissant en vertu d'une lettre de M^{le} le Délégue Régional
al au Service de Recherche des Crimes de Guerre ennemis
et au "Memorial de l'Oppression sous n° 2240/AT/62/1
en date du 1^{er} février 1946, transmission section n°
520/3 du 4 du dit, à l'effet de rechercher dans quelles
circonstances et par quelle unité ennemie a été tué le
nommé Righetti (Félix) le 14 juillet 1944, à Corcelles.
Procédant à une enquête, avons reçu la déclaration
suivante de :

Monsieur Vincent, Raymond, 36 ans, maire de la
Commune de Corcelles (chin)
Le 14 juillet 1944, vers 18 heures, une unité d'infanterie d'
environ 700 hommes est venue cantonner au pays. Cette
unité est seulement restée que du 14 juillet au soir, au
lendemain ~~du~~ 15 où vers 10 heures elle quittait la commune.
Je ne peux vous donner aucun renseignement sur l'anes-
tation de Righetti, je l'ai vu seulement pour la dernière
fois ~~le~~ le soir du 14 juillet, vers 21 heures.
Je me rappelle très bien, ~~est~~ que cette personne était escortée
par cinq militaires allemands et qu'ils venaient de la direction
de Corlier. A mon avis, ce sont les militaires de l'escorte qui ont

NOTA. — Lorsqu'il y a lieu de donner
un signal, il est placé à l'extrémité du
procès-verbal, après les signatures.
L'emploi de formules imprécises peut
être toléré pour les contraventions, ar-
restations en vertu de contraventions, pe-
nales, recherches, etc., mais seulement
lorsqu'il n'y a pas de faits précis à relever
et sous réserve de la poursuite et de l'op-
position des autorités intéressées. Il en est
de même pour les arrestations d'insoumis
et de militaires déserteurs ou absents
illégalement.

Paris, Nancy, Limoges,
Châlons, Valenciennes, Clermont, etc.
U. 200 non sub.

du écrivain Bighetti.

Je ne puis vous donner aucun renseignement sur l'identité des auteurs, ainsi que l'unité à laquelle ils appartenaient, ni le N° de leur unité, ainsi que le nom de leurs supérieurs hiérarchiques.

D'après certains renseignements que j'ai recueillis, ce détachement était commandé par un officier dont j'ignore le grade, néanmoins il était qualifié comme Commandant la 5^{ème} demi-brigade de chasseurs Alpins de Stuttgart.

J'ignore le lieu d'où venait cette unité, et je ne puis dire quelles opérations elle a pu faire, d'autant plus que j'étais absent, je me trouvais à la main.

Cette unité a logé chez l'habitant dans la nuit du 14 au 15 juil. 1944.

Lecture faite par le et signé

Identité de la victime

Bighetti, Jean, né le 9 septembre 1896 à Capovale (Italie) célibataire, demeurant à Corcelles

Quatre expéditions destinées: les trois premières à M^{re} le Délégué Régional au Service de Recherche des Crimes de Guerre ennemis et au "Mémorial de l'Oppression" à Lyon, la quatrième, aux archives.

G.A.

1^{er} Février 1946



Le Délégué Régional au Service de Recherche
des Crimes de Guerre Mancus
et au "Mémorial de l'Oppression"

N° 2240/ AI-62/1

à Monsieur le Commandant de la Compagnie
de Gendarmerie de l'Ain
à BOURG

Au cours d'une opération de police allemande effectuée le 14
Juillet 1944 à CORCEILLES (Ain), Mr. RICHETTI Félix a été tué.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire procéder à
une enquête très complète sur ce fait, sa date précise, les circons-
tances dans lesquelles il s'est produit et l'identité exacte de la
victime.

Les renseignements suivants me seront également fournis:

- a) Identité des auteurs.
- b) Unité à laquelle ils appartenaient, N° de leur unité et de
leur Feldpost, noms de leurs supérieurs hiérarchiques.
- c) Déplacements des unités ayant pris part à ces opérations avec
précision de date et de lieu de stationnement.

Sans préjudice des diligences complémentaires nécessaires, si
des procès-verbaux avaient déjà été établis, expédition en "triple
exemplaire" m'en serait adressée ainsi que photographies et tous
documents qui auraient pu être recueillis.

Afin de permettre de mener à bien et avec rapidité la recherche
des criminels de guerre ennemis, je vous serais très obligé de me
transmettre tous ces renseignements dans un délai aussi court que
possible.

Destinataires:

Le Commandant de la Compagnie
de Gendarmerie de l'Ain à BOURG

- 1 ex. Registre correspondance
- 1 ex. Dossier
- 1 ex. S.I.

14^e Légion

Compagnie de l'Ain

Section de Nantua

Brigade de BRENOD

N° 5

du 4 Janvier 1945

GENDARMERIE NATIONALE

Ce jourd'hui quatre Janvier mil neuf cent quarante
cinq à dix huit heures,

PROCES-VERBAL

d'information éta-
bli en exécution
d'une commission rogatoire.

1^o Expédition



Nous soussigné PERRIN, André, Maréchal des Logis-Chef
Commandant la Brigade de Gendarmerie de BRENOD (Ain),
Officier de Police Judiciaire auxiliaire de Monsieur le
Procureur de la République, agissant en vertu d'une Commis-
sion rogatoire en date du 2 Décembre 1944 émanant de Mon-
sieur le Juge d'Instruction près le Tribunal de première
Instance à NANTUA, chargé d'instruire contre...X...
inculpé d'incendie volontaire, pillage, meurtre, arrestation
et sequestration arbitraires, tortures,
assisté du Gendarme SABATIER, Armand, âgé de 42 ans, de la
brigade de BRENOD, désigné par Nous pour remplir les fonc-
tions de Greffier, et duquel nous avons préalablement reçu
le serment d'en bien et fidèlement remplir les fonctions.
Avons fait comparaître devant nous, en Mairie de CORCEL-
LES (Ain) Monsieur VINCENT, Armand, Maire de la dite commune,
lequel, hors la présence de tout autre témoin, après avoir
entendu lecture de la Commission Rogatoire et interrogé
sur ses nom, prénoms, âge, domicile, profession, a prêté serment
de dire toute la vérité, rien que la vérité et a répondu:

Je me nomme VINCENT, Armand, 35 ans, mécanicien, demeurant
à CORCELLES (Ain), Maire de la dite commune.

1^o Question: Les troupes allemandes ont-elles commis dans
votre commune des vols qualifiés, meurtres, incendies volon-
taires, arrestations, et sequestrations arbitraires, tortures ?

Réponse: En Juillet 1944, le 14 de ce mois, les allemands
de passage dans la commune, ont fusillé un homme appartenant
à la Résistance, originaire d'Italie et demeurant à BELLE-
GARDE (Ain). Cet homme n'a pas été martyrisé ni torturé.
C'est là tous les méfaits commis par les troupes d'occupa-
tion allemandes dans ma commune pendant leur séjour en F
FRANCE durant cette guerre.

2^o Question: Pouvez-vous nous donner des renseignements sur
les unités ennemies qui ont pris part à cette opération et
les noms des Officiers qui les commandaient ?

Réponse: D'après des renseignements assez vagues que j'ai pu
obtenir, il s'agissait d'une unité de la 5^e demi-brigade
de Chasseurs de STUTTGART, qui cantonnait précédemment à
ANNECY (Hte-Savoie). Je ne puis citer aucun nom des officiers
qui commandaient ces troupes.

3^o Question: Avez-vous eu connaissance que des Français aient
participé à ces opérations ? Dans l'affirmative, pouvez-vous
donner les noms de ceux-ci ?

Réponse: Aucun Français n'a participé à ces opérations.

4^o Question: N'avez-vous rien à ajouter ?

Réponse: Non, je n'ai rien à ajouter.

Lecture lui a été faite de sa déposition, le comparant
à dit qu'elle contient la vérité,

A. Vincent

[Signature]

[Signature]

C O R C E L L E S (Ain)

R. 94

Ai 62
AH 1
pièce 1

A - Origine des renseignements :

Recueillis à l'Inspection de la Santé

1° - Réponse à un questionnaire adressé par l'Inspection de la Santé au Maire

2° - Procès-verbal N° 310 du 14 Novembre 1944 de la brigade de Gendarmerie de Brénod.

B - Date des faits : 14 Juillet 1944

C - Lieu : Sur la route à 200 mètres environ des dernières maisons de Corcelles.

D - Etat civil des victimes :

- RIGHETTI Félix, manoeuvre à Bellegarde, né le 9 Septembre 1896 à Capavalle (Italie), célibataire, domicilié à Bellegarde, 78 Rue de la République.

E - Exposé des faits :

1° - Résumé (Inspection de la Santé)

Homme de 48 ans, vu pour la dernière fois encadré par des Allemands le 14 Juillet. Son cadavre fut retrouvé le lendemain portant deux traces de balles.

2° - Extrait du procès-verbal N° 310 de la brigade de Gendarmerie de Corcelles

Déclaration de M. SAVARIN Jean, 30 ans, cultivateur, Maire de la commune de Corcelles.

"Dans la soirée du 14 Juillet 1944, les troupes allemandes effectuant des opérations dans la région, passèrent dans Corcelles (Ain) encadrant un prisonnier inconnu dans la commune.

Le lendemain dans la matinée, M. MAYON me fit prévenir qu'il venait de découvrir un cadavre gisant dans les pâturages, au-dessus de la commune de Corcelles, au lieu dit "La Pérouse".

Je me rendis immédiatement sur les lieux, où j'ai constaté que la victime était bien le prisonnier qui avait traversé la commune le 14 Juillet, encadré par des soldats allemands.

Le cadavre portait deux traces de balles : une à la tête, l'autre à la poitrine. Il était vêtu d'un complet marron, coiffé d'une casquette et chaussé de souliers bas en mauvais état. Il ne portait sur le corps aucune trace de torture.

Je procédai à la fouille de la victime et trouvai sur lui un portefeuille contenant : une carte d'identité d'étranger au nom de RIGHETTI Félix, domicilié à Bellegarde, une carte de textile et un billet de banque de 10 francs. Ces objets ont été déposés à la Mairie de Corcelles.

Le 16 du même mois, nous avons inhumé le corps au cimetière de la commune. J'ai ensuite dressé l'acte de décès d'après la carte d'identité découverte sur le cadavre".

F - Indications relatives aux auteurs : Soldats allemands; unité inconnue

Renseignements établis par l'Inspecteur de la Santé de l'Ain d'après les documents originaux.

BOURG, le 8 Décembre 1944

l'Inspecteur de la Santé

Dr. PONJET.

Transmis à Monsieur le Professeur MAZEL.

